

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. La SRL LDS Construct, dont le siège social est établi à 3090 Overijse, Rozienssesteenweg 87 et enregistrée à la BCE sous le numéro 0809.673.945, tél. : +32/(0)488 33 37 98, e-mail : info@ldsconstruct.com. La SRL LDS Construct, dont le siège social est établi à 3090 Overijse, Rozienssesteenweg 87 et enregistrée à la BCE sous le numéro 0809.673.945, tél. : +32/(0)488 33 37 98, e-mail : info@ldsconstruct.com, est un vendeur et un bailleur de matériaux de construction et d'additifs, de machines, d'outils et d'accessoires pour la construction et les applications industrielles (ci-après : « LDS »). LDS n'est pas un entrepreneur au sens de l'article 1792 du Code civil (ancien).

Le Client : toute personne physique ou morale qui passe une commande auprès de LDS.

Le Consommateur : tout Client et toute personne physique agissant à des fins exclusivement privées, en dehors de son activité professionnelle.

2. Application : Les présentes Conditions Générales (ci-après : « CG ») s'appliquent à tous les devis, offres, contrats et relations juridiques entre LDS et le Client. En passant une commande ou en concluant un Contrat, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter. Les propres conditions du Client ne s'appliquent pas. Le Contrat est conclu consciemment par les Parties, en toute connaissance de cause et sans aucune interdépendance. Les Parties reconnaissent expressément que la relation juridique qui est née entre elles est équilibrée. Toute omission de la part de LDS d'exiger l'exécution d'une disposition du Contrat n'implique pas qu'elle y renonce. La nullité éventuelle d'une ou plusieurs dispositions des présentes CG n'entraîne pas la nullité de l'ensemble du Contrat. Les autres dispositions restent pleinement applicables. Si une clause est frappée de nullité, elle est remplacée par une clause qui se rapproche le plus possible de l'intention des Parties. LDS se réserve le droit de modifier les CG à tout moment pour les futurs Contrats. Pour les Contrats en cours, les CG peuvent être modifiées s'il existe une raison valable et objective de le faire (comme, entre autres, pour se conformer à des modifications législatives obligatoires). Les CG les plus récentes peuvent être consultées à tout moment sur www.ldsconstruct.com.

3. Commande : Les prix indiqués sur le site web ou d'autres offres sont des prix indicatifs et ne sont pas contraignants. Les offres, les devis ou les prix indiqués ne sont contraignants qu'après que LDS a accepté une commande par écrit ou après que le Client a accepté un devis de LDS par écrit. LDS peut réviser ou retirer à tout moment un devis non accepté, même si une période d'acceptation est prévue. Un ajout ou une modification à la commande ne s'applique qu'après acceptation écrite de LDS. Si le Client annule la commande confirmée ou résilie prématurément le Contrat en cours, il sera redevable d'une indemnité forfaitaire à concurrence de 20 % du montant de la commande, sans préjudice du droit de LDS de prouver son dommage plus élevé.

4. Informations et conseils : Le Client est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies. Tout conseil donné par LDS pour l'application d'un produit particulier ne constitue pas une garantie de ce produit ou de son adéquation à une situation particulière. LDS ne peut en aucun cas être tenue responsable du traitement ou de l'utilisation des produits. L'utilisation, le traitement ou l'application des produits se fait toujours aux risques du Client. En cas d'insolvabilité apparente, de liquidation, de faillite (imminente) ou de toute autre procédure d'insolvabilité du Client, ce dernier est tenu d'en informer immédiatement LDS.

5. Acompte : LDS a le droit, à sa propre discrétion, de demander au Client un acompte et/ou une garantie. Si le Client ne paie pas l'acompte et/ou la garantie demandé(e) dans les délais, LDS a le droit de suspendre tous ses engagements.

6. Paiement : Pour éviter les fraudes et automatiser le suivi des paiements, toutes les factures sont envoyées par voie électronique. Nos factures sont payables dans un délai de 30 jours civils au numéro de compte suivant : BE20 6451 2189 2356. Un chèque ou tout autre titre comportant une obligation de payer ne constitue pas un paiement libératoire. Le paiement n'est exécuté qu'après réception

effective de l'intégralité du prix facturé. Une facture est considérée comme acceptée par le Client si elle n'a pas été contestée par lettre recommandée dans un délai de 8 jours civils à compter de la date de la facture. En cas d'insolvabilité, de faillite ou de saisie, tous les montants sont immédiatement exigibles. En cas de retard de paiement, le Client recevra un rappel. En tout état de cause, en cas de non-paiement, le Client est redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire (pour, entre autres : retard de paiement, frais administratifs, gestion et suivi du dossier) de 10 % de la somme principale restant due, avec un minimum de 75,00 euros. En cas de non-paiement persistant, LDS procédera à un recouvrement judiciaire, ce qui entraînera une augmentation substantielle du montant de la facture aux frais du Client (y compris l'indemnité de procédure, les frais de citation et autres frais de procédure). En cas de paiement partiel, celui-ci sera d'abord imputé sur les dommages et intérêts et ensuite seulement sur le montant original de la facture. À défaut de paiement, toutes les factures non échues deviennent immédiatement exigibles. LDS n'est tenue de procéder à la livraison qu'après le paiement intégral par le Client. En cas de retard de paiement, LDS a le droit de suspendre toutes ses obligations envers le Client jusqu'au paiement intégral de la somme principale, des intérêts et des frais, sans recours de la part du Client. Si le Client reste en défaut de paiement pendant 15 jours civils après une mise en demeure écrite de la part de LDS, LDS a le droit de résilier le Contrat aux frais du Client et sans indemnité pour ce dernier. Le cas échéant, toutes les factures, même non échues, deviennent immédiatement exigibles de plein droit. En outre, le Client est tenu de réparer le préjudice subi par LDS. Les acomptes payés peuvent être compensés le cas échéant.

7. Plan de paiement : Si vous ne pouvez pas payer une facture en une seule fois, LDS peut vous accorder un plan de paiement sans y être obligée. Contactez-nous à ce sujet afin que nous puissions établir avec vous un plan de paiement personnalisé. Veuillez noter qu'un recouvrement judiciaire entraînera une augmentation sensible du montant de la facture, en raison des frais légaux facturés par les huissiers et les avocats. LDS n'est absolument pas concernée par les frais facturés par ces prestataires de services. En cas de non-respect (même unique) du plan de paiement, la totalité de la somme sera immédiatement exigible.

8. Prix : Les prix indiqués s'entendent toujours hors TVA et autres taxes éventuelles et sont basés sur la livraison départ usine (EXW), sauf indication contraire. Les prix ne sont contraignants que par commande acceptée, car ils peuvent varier en fonction des prix des matières premières, entre autres. LDS a le droit de modifier les prix convenus s'il existe une raison valable et objectivement justifiable de le faire, laquelle n'était pas prévisible lors de la conclusion du Contrat, telle que, mais sans s'y limiter : une obligation supplémentaire découlant de la loi ou de la réglementation, des fluctuations monétaires, des augmentations des prix des matériaux et des matières premières, des salaires, des charges sociales, des coûts imposés par le gouvernement, des prélèvements et des taxes (environnementales) ou des primes d'assurance, ou une augmentation générale des prix et des coûts. L'ajustement des prix se fait proportionnellement à l'augmentation du coût (prix). Les nouveaux prix prendront effet à partir de la prochaine commande. LDS informera le Client de la modification du prix dans les plus brefs délais. Dans ce cas, le Client a la possibilité de se rétracter du Contrat, sans frais mais sans droit à une indemnisation.

9. Réserve de propriété : En cas de vente, les produits restent la propriété entière et exclusive de LDS jusqu'au paiement intégral de la somme principale, des frais et des intérêts, y compris en cas d'incorporation. En cas de location, les produits restent à tout moment la propriété entière et exclusive de LDS. Le Client doit assurer adéquatement les produits couverts par la réserve de propriété contre, entre autres, l'incendie, l'explosion, les dégâts des eaux et le vol. Si le Client ne remplit pas ses obligations, LDS a le droit de récupérer les marchandises sous réserve de propriété. Il est interdit au Client de vendre les produits ou de céder la créance détenue sur ceux-ci avant le paiement intégral de la facture. La réserve de propriété s'applique également à toutes les créances qui se substituent aux produits grevés.

10. Livraison : La livraison s'effectue départ usine (EXW) au siège de LDS, sauf indication contraire. Le transport se fait aux frais et risques

du Client, même en cas de livraison franco. Si LDS assure le transport à la demande du Client, ces frais seront facturés séparément aux tarifs en vigueur. LDS peut fractionner la livraison et livrer en plusieurs fois. Le Client est tenu de rendre la livraison possible et d'apporter toute la collaboration nécessaire à cette fin. Il incombe au Client de désigner clairement et en temps utile un lieu de livraison (fixe) et de prévoir une personne de contact sur place pour assurer une livraison sans heurts. Si le Client ne prend pas livraison, LDS a le droit de stocker les produits concernés aux frais et risques du Client. LDS doit faire preuve de la plus grande prudence dans l'exécution du Contrat. Toutefois, les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contraignants. Tout retard dans le délai convenu ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation ou à la résiliation du Contrat. Les produits livrés ne seront pas repris par LDS, sauf accord écrit contraire.

11. Responsabilité et garantie : Le Client est tenu de contrôler tous les produits dès leur livraison. Toute remarque (concernant la conformité telle que les quantités, les spécifications du produit, etc.) ou tout vice apparent doit être signalé immédiatement par écrit à LDS, et au plus tard dans les 8 jours civils suivant la livraison, faute de quoi la commande sera considérée comme acceptée à cet égard par le Client et LDS pourra considérer la plainte comme non recevable. Les plaintes concernant les vices cachés doivent, sous peine de déchéance, être notifiées par écrit à LDS au plus tard 8 jours civils après la découverte du vice ou après que le vice a raisonnablement pu être découvert. L'utilisation, le traitement ou l'application des produits se fait toujours aux risques du Client. La responsabilité de LDS est limitée aux vices existant au moment de la livraison des produits. La pièce ou le produit défectueux sera remplacé gratuitement par un produit similaire ou sera réparé par LDS. Si la réparation s'avère techniquement impossible ou si elle entraîne des coûts déraisonnables pour LDS compte tenu de la valeur du produit et/ou de la gravité du vice, les Parties conviendront des moyens les plus appropriés pour remédier aux vices ou à la non-conformité, tels qu'une réduction raisonnable du prix. La responsabilité de LDS est limitée à une période de deux ans après la livraison/l'installation des produits, ou à une période d'un an dans le cas de produits d'occasion, sauf en cas de faute intentionnelle ou grave de LDS ou de ses mandataires/agents d'exécution. La responsabilité de LDS est en tout état de cause limitée aux dommages prévisibles, directs et personnels subis, à l'exclusion de tout dommage indirect. Les dommages indirects comprennent, sans s'y limiter, un manque à gagner ou la perte de revenus, la perte d'opportunités commerciales, les pertes commerciales, l'augmentation des coûts, l'absence d'économies ou d'avantages escomptés et la perte ou la corruption de données, de bénéfices, de revenus temporels, la perte de Clients, quelle qu'en soit la cause. Dans tous les cas, la responsabilité de LDS pour les dommages matériels est limitée, au maximum, au prix de revient du matériel livré, éventuellement majoré du coût des heures de travail nécessaires à l'installation et des dommages corporels, et toujours au maximum de la couverture fournie par l'assurance responsabilité civile de LDS. Les conditions de la police d'assurance les plus récentes peuvent être demandées et consultées à tout moment auprès de LDS. Le Client confirme expressément en avoir pris connaissance et confirme que les couvertures sont

proportionnées au préjudice qu'il prévoit pouvoir subir au moment de la conclusion du Contrat. Toute responsabilité de LDS est exclue si le dommage est causé par la faute ou l'intervention du Client ou d'un tiers. Le Client garantit LDS contre toutes les réclamations de tiers qui subissent des dommages dans le cadre de l'exécution du Contrat. LDS n'est pas non plus responsable des dommages résultant de l'usure, d'une application et/ou d'une utilisation des produits livrés/réparés non conforme aux règles de l'art ou aux réglementations ou conditions atmosphériques auxquelles les produits ont été exposés après la livraison. Le dépôt d'une plainte ne confère pas au Client le droit de différer ou de suspendre le paiement du prix, même partiellement. La répartition des risques visés dans le présent article a été prise en compte lorsque les engagements mutuels ont été stipulés dans le Contrat et a été convenue comme telle afin d'équilibrer les risques économiques entre les Parties. Aucune des exclusions et/ou limitations de responsabilité contenues dans les présentes CG ne concerne une responsabilité pour faute grave ou intentionnelle de LDS ou de ses mandataires et agents, et les dispositions ne sont pas prévues dans un sens contraire aux lois impératives (internationales).

12. Droits de propriété intellectuelle : Tous les droits de propriété intellectuelle éventuels découlant de l'exécution du Contrat par LDS appartiennent exclusivement à LDS ou à ses ayants droit.

13. Force majeure : Si LDS ne peut pas remplir ses obligations en raison d'un cas de force majeure, LDS a le droit de suspendre ses obligations pendant la durée du cas de force majeure, sans qu'elle soit obligée de payer une quelconque indemnité. Par force majeure, on entend toutes les circonstances indépendantes de la volonté de LDS qui empêchent l'exécution de ses obligations, telles que, mais sans s'y limiter : incendie, explosion, accident, guerre et ses conséquences, maladie, conditions météorologiques, grève ou lock-out, panne d'électricité, pénurie de matières premières ou de main-d'œuvre chez LDS ou ses fournisseurs, arrêts de production chez les fournisseurs, restrictions et/ou interdictions de voyage et/ou de déplacement par le gouvernement.

14. Langue : La langue d'origine des présentes conditions générales est le néerlandais. En cas de contradiction ou d'imprécision des conditions générales de LDS dans une autre langue, les conditions générales néerlandaises prévalent.

15. Plaintes : Si vous avez des remarques, vous devez les communiquer dans un délai de 8 jours civils en utilisant le lien spécial prévu à cet effet dans l'e-mail que vous avez reçu. Dans ce cas, le recouvrement sera suspendu jusqu'à ce que votre remarque soit réglée. Si vous n'avez pas encore réagi après ce délai, cela signifie que vous avez valablement accepté la facture et/ou la livraison en question.

16. Droit applicable et tribunal compétent : Le droit belge est d'application. Pour tous les litiges, seuls les tribunaux de Gand sont compétents.

17. Vie privée : LDS traite les données à caractère personnel du Client conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel et uniquement dans le cadre de l'exécution du Contrat. De plus amples informations concernant la Déclaration de confidentialité de LDS sont disponibles sur le site web. Le Client déclare expressément avoir consulté et accepté la Déclaration de confidentialité de LDS.

CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA LOCATION

1. Application : Les présentes Conditions Particulières s'appliquent à la location de biens meubles et complètent les Conditions Générales. En cas de contradiction, i) les dispositions des devis ou des Contrats entre LDS et le Client prévalent sur les Conditions Particulières et ii) les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales. Les présentes Conditions Générales et Particulières s'appliquent à tout devis et à tout Contrat de location de biens meubles entre LDS et le Client et font partie intégrante de ceux-ci. Les devis de location de LDS ne sont contraignants que s'ils sont confirmés par écrit par LDS. En l'absence de devis confirmé, LDS n'est liée que par la signature d'un Contrat de location.

2. Prix de location : Le prix de location est payé à l'avance au début de la location en fonction de la durée probable de la location. Le prix de location est maintenu les samedis, dimanches et jours fériés. Si la location dure plus longtemps que prévu, le Client est tenu de demander une prolongation au moins 2 jours ouvrables avant l'expiration de la durée spécifiée, le Client devant payer à l'avance un nouveau prix de location en fonction de la durée probable de la prolongation. Pour les Contrats de location de plus de 2 mois, LDS a le droit d'adapter unilatéralement le prix de location pendant la période de location et tous les 2 mois conformément aux tarifs et indexations applicables. Nonobstant ce qui précède, LDS peut autoriser par écrit le Client à payer le prix de location mensuellement, le prix de location étant facturé mensuellement à la fin de chaque mois.

3. Durée de la location : La location prend cours, selon le cas : i) lorsque le Client prend livraison du bien loué (EXW) ou ii) lorsque le bien loué est remis par LDS au transporteur. Le Client qui ne récupère pas le bien loué à la date convenue doit payer une indemnité (frais d'annulation) correspondant à 20 % du montant minimum de la location (loyer/jour). La location prend fin à la restitution du bien loué à LDS contre remise d'un récépissé par LDS, sauf stipulation contraire. Si aucune date de fin de location n'a été fixée, LDS a le droit de mettre fin à la location à tout moment, à condition d'en informer le Client par écrit au moins une semaine à l'avance. Le délai d'une semaine commence à courir le jour suivant la notification écrite.

4. Résiliation de la location : Les Parties ont le droit de résilier le Contrat de plein droit et sans mise en demeure préalable, avec effet immédiat aux frais de l'autre partie, si l'une des Parties commet un manquement grave, par exemple, sans s'y limiter i) si le Client ne remplit pas correctement ou à temps ses obligations de paiement, y compris le prix de location ou la garantie, ii) si le Client utilise mal le bien loué ou le déplace à l'étranger sans l'accord de LDS, iii) en cas de faillite, d'insolvabilité ou de saisie de l'une des Parties. En cas de résiliation à charge du Client, LDS a le droit de récupérer ou de faire récupérer le bien loué aux frais du Client.

5. Restitution : Le Client est tenu de restituer le bien loué en temps utile et au plus tard le dernier jour de la période de location dans l'état où il se trouvait au début de la location. Dès que la période de location a expiré ou a pris fin et que le Client n'a pas restitué les biens, le Client est redevable, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité s'élevant à 150 % du prix de location convenu par jour jusqu'à la restitution du bien loué. LDS a également le droit (option) de récupérer ou de faire récupérer le bien loué aux frais du Client ou de facturer le prix de vente.

6. Utilisation : Le Client doit utiliser et conserver les biens loués en bon père de famille, avec compétence et selon les règles de l'art. Il déclare avoir reçu et lu le manuel et les consignes de sécurité. Le Client doit toujours vérifier le bon fonctionnement du bien loué et effectuer l'entretien nécessaire en temps utile. Cet entretien est aux frais du Client. La possession et l'utilisation du bien loué sont aux frais et risques du Client pendant toute la durée de la location.

7. Risque, dommage et responsabilité : LDS livre les biens en parfait état d'entretien. Le Client est tenu de les contrôler lors de leur enlèvement. Le Client est tenu de restituer les biens loués dans l'état où ils se trouvaient au début de la location. Le Client est responsable de toute perte, détérioration ou moins-value. La force majeure ou la faute d'un tiers ne libère pas le Client de cette obligation. Lors de la restitution, LDS et le Client contrôleront le bon fonctionnement et la propreté des biens loués, ainsi que les éventuels vices ou dommages. Si cette inspection conjointe n'est pas possible, LDS inspectera les biens loués dans les 8 jours civils

suivant leur restitution à LDS dans ses entrepôts. Si LDS constate un dommage, elle en informera le Client par écrit et l'invitera à procéder à une constatation contradictoire dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de cette invitation. En l'absence de réponse du Client, les constatations de LDS seront considérées comme acceptées par le Client. Ce contrôle et ces constatations contradictoires ne libèrent pas le Client de sa responsabilité pour les vices qu'il a causés et qui n'auraient pas pu être constatés lors du contrôle effectué au moment de la restitution.

En cas de dommage, de non-conformité, de vice, de perte, de vol ou de saisie, le Client est tenu d'en informer immédiatement LDS.

Si le Client découvre un vice, une non-conformité ou un dommage, il doit immédiatement cesser l'utilisation du bien concerné. Si la responsabilité de LDS est engagée, LDS réparera ou remplacera immédiatement le bien loué conformément à l'article 10 des Conditions Générales. Dans ce cas, le prix de location sera suspendu pendant la durée de la réparation ou du remplacement. Toutefois, le Client n'a pas droit à une indemnisation en raison d'une interruption de l'utilisation du bien loué.

8. Assurance : Le Client doit assurer adéquatement les biens loués. Le Client peut souscrire à l'avance une assurance-dommages auprès de LDS et ainsi réparer tout éventuel dommage pendant la période de location. Cette assurance-dommages couvre uniquement les dommages causés au bien loué pendant le transport, le chargement, le déchargement et l'utilisation, et ce à l'intérieur des frontières nationales de la Belgique. Ne sont pas couverts par l'assurance-dommages : le vol et les dommages intentionnels, ainsi que les dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou du non-respect des obligations légales. Ce droit de réparation ne libère pas le Client de ses obligations légales, telles que l'assurance obligatoire pour les véhicules motorisés. Une franchise de 20 % du montant du dommage s'applique, avec un minimum de 150,00 EUR.

9. Garantie : Le Client verse la garantie à LDS au plus tard à la fin de la location. La garantie sert à assurer les obligations du Client. La garantie ne peut pas être considérée comme un paiement du prix de location. LDS remboursera la garantie après la location et une fois que le Client aura rempli toutes ses obligations. La garantie ne donne droit à aucun intérêt.

10. Location-vente, leasing, rachat : Les Parties peuvent convenir d'un commun accord des modalités de location ou d'achat. LDS doit les accepter expressément et par écrit.